

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 25 janvier 2022  
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002806-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

-----

GF/SP

N° 002806

Direction Générale  
des Services -  
Compte-Rendu du  
Conseil Municipal du  
mardi 23 novembre  
2021

Affiché le :

**Le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal)

**ABSENTS** : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1  
(M. Henri GIORGETTI)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 23 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 23 novembre 2021 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère municipale ), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale ), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère municipale ), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère municipale ), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan

SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Cécile BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002806-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Secrétaire(s) : M. Nathan SAIHI (départ à 20h20), remplacé par Mme Sandrine BEAUTRAIS

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	28
Absents représentés	5
Absents excusés	0
Absents	0

**1) Direction Générale des Services - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 21 septembre 2021**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**2) Direction Générale des Services - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 20 octobre 2021**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	32	1	0

Monsieur GIORGETTI fait remarquer que les délibérations sur le site internet, depuis quelques mois, sont indiquées par leur numéro et non plus par leur titre, ce qui n'est pas très pratique. De plus, il n'est pas d'accord avec le compte-rendu, car il trouve qu'il ne représente pas ce qu'il souhaitait dire.

Madame le Maire répond que le compte-rendu est fait selon ce qui a été dit lors du Conseil Municipal et qu'il ne pourra pas être repris systématiquement dès qu'une phrase ne lui conviendrait pas.

Vote du conseil : Favorable

**3) Affaires Générales - Reconstitution des huit commissions permanentes et de la commission consultative des services publics locaux**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

Monsieur ROLLAND intervient pour indiquer qu'il semble qu'il y ait une erreur dans la composition des listes.

Ce point est reporté à la prochaine réunion de l'organe délibérant afin de vérifier les différentes commissions.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220127-002806-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

**4) Affaires Générales - Désignation des représentants de la commune d'Apt au sein du Syndicat mixte Forestier**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**5) Affaires Générales - Actualisation de la représentation de la commune d'Apt au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**6) Affaires Générales - Désignation d'un représentant de la Commune d'Apt au sein du Conseil d'Administration du Lycée d'Apt**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**7) Affaires Générales - Désignation du représentant de la Commune d'Apt au sein de la Société Publique Locale "Territoire Vaucluse"**

Rapporteur : Mme Laurence GREGOIRE

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**8) Direction Générale des Services - Acquisition de la parcelle cadastrée BI 88 Immeuble Viton, propriété du Conseil Départemental de Vaucluse, par la commune d'Apt**

Rapporteur : M. Jean AILLAUD

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	32	0	0

Madame Dominique SANTONI indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002806-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Monsieur CARMINATTI a un avis partagé quant à la destination du lieu, il propose un autre endroit, comme par exemple la base nautique. Il y verrait plutôt un pôle santé, un centre mutuel dentiste. Il précise que selon lui le besoin sur le domaine sportif se situe ailleurs (arrosage des terrains de Bosque vétuste, un seul terrain d'honneur...).

Monsieur BONNET indique qu'il y a eu une étude du besoin des associations sportives qui souhaitaient un lieu central et la base nautique est trop décentrée. Concernant l'arrosage des terrains, un travail a débuté afin de les améliorer.

Monsieur GIORGETTI demande à savoir si les préfabriqués de l'avenue Philippe de Gérard seront enlevés, dès lors que les associations pourront prendre place dans l'immeuble. Il lui est indiqué qu'il est prévu de prendre les dispositions nécessaires.

Vote du conseil : Favorable

**9) Affaires Générales - Convention de reversement entre l'Université d'Avignon et la Commune d'Apt pour la création et la mise en oeuvre du Campus Connecté**

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**10) Affaires Générales - Contrat d'accueil fixant les rapports entre le Campus Connecté " Les Romarins " et les apprenants**

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Questions de Monsieur GIORGETTI sur l'avancement du projet, combien y a-t-il d'étudiants ? Y a-t-il des frais d'inscription ?

Monsieur MAROS indique que les frais d'inscription correspondent à ceux de l'université. Les demandes d'inscription sont progressives, il y aura 6 étudiants au mois de janvier 2022. Il est très optimiste pour la prochaine rentrée.

Madame RIGOUARD voudrait savoir comment le Campus Connecté va être fléché dans la processus d'inscription post bac ?

La tutrice du Campus Connecté est chargée de prendre contact avec le Lycée. Dès l'ouverture du campus des Romarins, une porte ouverte sera organisée.

Madame le Maire précise qu'une rencontre avec le proviseur du lycée aura lieu prochainement afin de présenter le campus connecté et prévoir les réunions de présentation avec les enseignants.

Vote du conseil : Unanimité

**11) Affaires Générales - Accord de consortium entre la Commune d'Apt, la Région SUD et l'Université d'Avignon pour la mise en oeuvre du Campus Connecté**

Accusé de réception en préfecture M. Cédric MAROS  
084-218400034-20220127-002806-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**12) Affaires Générales - Maintien de la prime de fin d'année en tant qu'avantage collectivement acquis, régulièrement pris en compte dans le budget de la collectivité, en application de l'article 111 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

Point annulé comme suite à l'avis finalement favorable des services de l'État.

**13) Finances - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur GIORGETTI demande quel est l'avantage de cette mise en place anticipée.

Monsieur SACCO indique que ça va permettre d'avoir deux ans pour permettre la mise en place de la nouvelle nomenclature et que la DDFIP pourra assister le service comptable.

Vote du conseil : Unanimité

**14) Finances - Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : régime d'amortissement des immobilisations.**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**15) Finances - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) - Convention entre la ville d'Apt et l'État**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002806-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

**16) Finances - Budget Principal - Décision modificative n° 3 au BP 2021**

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	32	0	1

Madame CELCE aimerait savoir ce que représentent les 60 000€ par rapport à l'OGEC et pourquoi ?

Monsieur SACCO précise qu'il s'agit de verser la totalité de ce que l'on doit, à savoir le solde de 2019-2020, de 2020-2021 et l'acompte pour 2021-2022. On vote la régularisation des sommes qui n'ont pas été versées.

Vote du conseil : Favorable

**17) Cofinancements - Demande de subvention pour la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme - Démat.ADS**

Rapporteur : Mme Sandrine BEAUTRAIS

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**18) Affaires scolaires - Forfait communal OGEC de l'école du Sacré Cœur - Année 2020**

Rapporteur : Mme Sylvie TURC

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	27	1	5

Madame CELCE demande si c'est bien le montant modifié de l'an dernier et le montant de cette année qui vont être votés, sachant que l'an dernier « Apt Battant » c'était abstenu. Ils continueront à s'abstenir pour une question d'équité.

Monsieur FACQ explique que l'ancien mode de calcul était contesté par l'OGEC. C'est pour cela que l'OGEC a refusé de signer la convention sur l'exercice 2019-2020. Les calculs ont été repris sur les bases de la circulaire de 2012 imposant un décompte strict des dépenses éligibles. Ce calcul a abouti à un montant de 78 000 € pour 2019-2020 et pour 2020-2021. La ville a demandé à l'OGEC, au regard de l'augmentation, de renoncer au paiement des 78 000€ de 2019- 2020 et de ramener ce montant à 50 000€

Monsieur GIORGETTI relève qu'entre 2020 et 2021 le coût d'un élève en élémentaire a augmenté de 40% et de 125 % pour un élève en maternelle. Peut-on expliquer pourquoi une telle augmentation ? Est-ce que le coût des ATSEM a été intégré dans les dépenses

obligatoires ? Est-ce que l'État va attribuer des compensations financières comme cela a été évoqué ?

Monsieur FACQ répond que la réglementation et la jurisprudence imposent aux collectivités de prendre en compte dans le calcul le salaire des ATSEM, ce qui augmente très fortement le coût d'un élève de maternelle. Il peut bien y avoir une compensation de l'État, mais elle ne correspond qu'au delta entre ce qui était versé et ce qui sera versé. A compter de 2021 ce sont environ 30 000 € qui devraient être remboursés.

Monsieur SACCO indique que la baisse des effectifs pénalise effectivement le coût d'un élève, car il n'est pas proportionnel aux charges fixes, qui pèsent plus en ayant moins

Accusé de réception de préfecture  
084-218400034-20220127-002806-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Vote du conseil : Favorable  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

**19) Ressources Humaines - Contrat de projet - Manager de commerce**

Point annulé

**20) Ressources Humaines - Contrat de projet - Régisseur des œuvres**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**21) Ressources Humaines - Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Monsieur GIORGETTI aimerait connaître le nombre d'intervenants qui vont être concernés.

Madame le Maire indique que 6 enseignants sont concernés, ils ont demandé à pouvoir intervenir dans le cadre du CLAS. Il ne s'agit pas de nouveaux recrutements mais la poursuite d'une pratique ayant toujours existé.

Vote du conseil : Unanimité

**22) Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent - Direction Finances et informatique**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

**23) Ressources Humaines - Création d'un emploi non permanent**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

#### **24) Ressources Humaines – Taux d'avancement de grade 2021**

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220127-002806-DE

Date de télétransmission : 27/01/2022

Date de réception préfecture : 27/01/2022

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	28	0	5

Monsieur GIORGETTI demande comment sont déterminés les taux.

Madame le Maire indique que dans les lignes directrices de gestion, il est prévu qu'entre en compte les formations suivies, l'assiduité au travail... tout cela apporte des points qui vont leur permettre d'être nommé. Ces avancements ont été validés lors du Comité Technique.

Madame CELCE déplore que l'avancement dépende d'une procédure de quotas préalablement définis et non pas de la valeur des agents.

Monsieur FACQ précise que depuis la loi du 6 août 2019, il est obligatoire de fixer des lignes directrices de gestion. Les agents susceptibles d'être promus et qui ne le sont pas peuvent attaquer la décision, d'où la mise en place de critères pour objectiver la prise de décision. Ceci a été négocié avec les syndicats.

Vote du conseil : Favorable

#### **25) Ressources Humaines - Tableau des effectifs**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

	POUR	CONTRE	ABST
VOTES	33	0	0

Vote du conseil : Unanimité

#### **26) Direction Général des Services - Décisions rapportées**

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Information sans vote

#### **27) Questions Diverses**

Question d'un administré transmise par Monsieur DESSAUD :

« Éclairage du stade de Viton

À l'heure de la COP 26, une question pourrait être posée au Conseil Municipal prochain:

J'habite à proximité du Stade Viton, dont les pylônes d'éclairage de nuit éblouissent ma façade chaque soir pour plusieurs heures, y compris en ce moment, Mercredi 10 novembre à 19h, alors qu'il pleut des cordes et que je doute de l'occupation du stade.

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20220107-2806-Dé  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

Les 4 pylônes sont constitués chacun de 10 projecteurs, soit 40 projecteurs que j'évalue à 2000W (chacun de 200W de puissance si LED), soit 80.000W/heure.

J'espère que quelques élus parmi vous, trouveront ces dépenses énergétiques inappropriées et feront des propositions pour y remédier.

PS...et puisque je vous ai en ligne, une poubelle à proximité de la passerelle Pierre Eli sur le Calavon, serait la bienvenue et permettrait (peut-être) aux nombreux élèves du lycée qui y séjournent, d'éviter de jeter canettes en aluminium, déchets de pique-nique (et masques usagés) dans le lit du Calavon. »

Réponse de Monsieur BONNET :

Le complexe sportif de Viton est équipé d'un stade avec tribunes et piste d'athlétisme comprenant 4 pylônes équipés de 9 spots d'éclairage représentant une puissance de 1000 W / éclairage, orientés sur la pelouse.

À ce jour sur 36 spots, 5 spots sont HS. Ces derniers se situent côté terrain annexe, partie sud du stade (côté Calavon). Ils sont allumés 4 soirs par semaine, lorsque la nuit tombe, pour les besoins des clubs sportifs aptésiens, à savoir les entraînements des associations : UNION SPORT (athlétisme), USALV (course à pied, athlétisme) et JSA (football) ainsi que les vendredis soirs sur réservation pour le déroulement des matchs de football, catégorie vétérans, selon le calendrier officiel.

Le week-end peut également faire l'objet d'une réservation pour manifestation exceptionnelle en soirée qui nécessiterait l'éclairage.

Ci-dessous le planning d'utilisation de septembre 2021 à juin 2022 du stade et piste d'athlétisme de Viton :

JOURS	PISTE ATHLETISME / STADE VITON ANNEXE VITON	Nombre moyen de présents sur le créneau
LUNDI	JSA Catégorie : U9 à U12 et féminines 17h30 à 20h30	50
MARDI	USALV Catégorie : adultes 17h30 à 20h30	Entre 20 et 30
MERCREDI	JSA catégorie : U9 à U12 + féminines 17h30 à 20h30	50
JEUDI	UNION SPORT APT Catégorie : Ados 17h à 19h30	5 (sur ce créneau seuls 2 pylônes sont allumés)
VENDREDI	Sur réservation : compétitions ou évènements exceptionnels	
SAMEDI		
DIMANCHE		

Le gardien a en charge d'allumer et d'éteindre les lumières de l'ensemble de l'installation (sanitaires, vestiaires, pylônes).

Concernant le mercredi 10 novembre 2021, le gardien a accueilli les différentes catégories du club de foot JSA comme suit :

14h à 15h30 : débutants. Ils étaient 10.

16h à 18h30 : U10 et U11. Ils étaient 20.

L'entraînement des féminines n'a pas eu lieu. Le gardien confirme avoir éteint les pylônes à 18h30, fin des entraînements et qu'il ne pleuvait pas.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220107-00001-001-1  
Concernant la mise en place d'une poubelle à proximité de la passerelle, le service voirie a  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

soignée par le DST pour prévoir sa mise en place.

Question de Monsieur GIORGETTI :

*« Peut-on avoir des informations précises sur les évènements survenus dans le quartier Saint-Michel il y a quelques jours, leur nombre, leur nature, leurs conséquences.*

*Quelles réponses ont été apportées alors par la gendarmerie, quel a été le rôle de la police municipale, quel dispositif de coordination a été mis en place ?*

*Quelles mesures concrètes ont été ou seront prises par la commune pour éviter le renouvellement de ces évènements et assurer la tranquillité publique des habitants de ce quartier ? »*

Réponse de Madame le Maire :

Effectivement il y a eu des soucis début novembre, durant la période de la Toussaint. Un jeune a été mis en garde à vue quelques heures car il semblait être en possession d'une arme de poing. Pour se venger les jeunes ont mis le feu aux poubelles et à trois voitures, il y a aussi eu une autre nuit où trois voitures ont brûlé.

Après une réunion conjointe avec la gendarmerie, le SPIG de Saint Saturnin et la Police Municipale, il a été convenu que les patrouilles de nuit seront renforcées et que durant la journée et la soirée la Police Municipale renforcerait sa présence.

Depuis le 22 novembre 2021, une permanence de la Police Municipal a été mise en place dans un local mis gratuitement à disposition par CDC Habitat et des panneaux pour indiquer la permanence ont été installés. Les formations de la Police Municipale se feront dans les nouveaux locaux.

Deux caméras ont été installées et ont été détruites dans les 48h00 ; des arbres ont été élagués pour rendre certains lieux visibles.

Monsieur CARMINATTI trouve que les mesures ne sont pas assez complètes, que d'autres volets sont à travailler.

Madame Le Maire indique qu'une réunion avec le CLSPD va avoir lieu et que des actions vont sûrement être mise en place pour qu'il y ait une présence sociale et que ces jeunes puissent être accompagnés. Une épicerie va être ouverte, qui permettra de créer un nouveau lien social.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY

